



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-30

L'an deux mille dix-neuf, à 10h
Le 11 octobre à Longuyon (54)

Date de convocation	27 septembre 2019
Nombre de délégués :	
● Titulaires	49 Titulaires
● Suppléants	49 Suppléants
● Présents	29 Présents
● Votes par procuration	2 votes par procuration

Étaient présents :

M. François BUSSIERE	M. Jean-Pierre CHABOUSSON
M. Philippe CLAUDE	M. Jean PANCHER
M. Bernard PIERQUIN	M. Michel COURTOISIER
M. Boris RAVIGNON	M. Robert PASCOLO (Pv de M. LIEBEAUX)
M. Jean-Pierre RENVOY	M. Gilbert BOGARD
M. Christian ARIES	M. Michel NORMAND
M. Jean-Marc FOURNEL	Mme Noëlle DEVIE
Mme Véronique CASTRONOVO	Mme Danielle COMBE
M. Bernard DEKENS (Pv de M. GILLAUX)	Mme Frédérique SERRE
M. Jean-Marie BISSIEUX	Mme Maryse DESPAS
M. Christian MAURER	M. Edouard JACQUE
M. Jean SIMONIN	M. Jean-François DAMIEN
M. Yvon HUMBLLOT	M. Eric GILLARDIN
M. Régis RAOUL	Mme Morgane PITEL
M. Guy JOSEPH	

Objet de la délibération :

Avancement de grade – transformation des deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Résultat du vote
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-30

Objet de la délibération :

Avancement de grade – transformation des deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Par deux délibérations, l'une du 30 septembre 2009 n°09-17 et l'autre du 29 novembre 2011, n°11-16, le Comité Syndical a créé deux postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet.

Aujourd'hui, les deux agents qui occupent ces postes remplissent les conditions pour prétendre à un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Afin de pouvoir procéder à la promotion de ces agents, le Président propose donc que les deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet soient transformés en 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis favorable du Bureau Syndical du 18 septembre 2019,

Le comité syndical décide :

- De modifier le tableau des effectifs de la manière suivante : les deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet créés par les délibérations n°09-17 du 30 septembre 2009 n°09-17 et n°11-16 du 29 novembre 2011, sont transformés en 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

le Président



Boris RAVIGNON

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 18/10/2019 à 16:42:25
Référence : 2db5669ed198131596c62e29a04dfb91e824cfed